

Abattage sécuritaire d'arbres

4 mai 2026

Espaces publics

Régulièrement des diagnostics sanitaires sont réalisés afin de contrôler l'état des arbres. Selon l'état (maladie, vieillissement, fragilité...), la Ville est contrainte de procéder à un abattage pour assurer la sécurité des promeneurs et riverains.

Après un diagnostic sanitaire, l'abattage de trois chênes rouges d'Amérique a été préconisé. En effet, la présence d'un champignon racinaire remontant a été constatée par le bureau d'études en arboriculture « Aubépine ».

Déjà bien fragilisés, ils se dégradent progressivement et peuvent représenter un danger pour les promeneurs. Ils seront donc abattus la 2^e semaine de mai.

Pour rappel, chaque arbre devant être abattu est toujours remplacé, soit directement sur site quand cela est possible ou sur un autre projet de végétalisation. Soucieuse du cadre de vie des habitants et consciente du rôle essentiel de l'arbre en milieu urbain, la Ville mène de nombreuses actions pour renforcer la place du végétal sur l'ensemble du territoire :

- Plan Canopée (programme pluriannuel de plantations)
- Verdissement de toutes les cours d'école
- Développement de la forêt urbaine
- Végétalisation des espaces publics (place Marcellin Verbe, place des Libertés, square de Verdun, parking René Massé...)
- Végétalisation de certaines voies dans le cadre du plan « Ville apaisée »
- Subvention aux habitants pour la plantation d'arbre dans leur jardin

[Protéger et renforcer la présence des arbres](#)

■